

N°	MOIS	ANNEE
05	JUILLET	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M.JONIEC, Mme JONIEC, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. BLONDEAU, M. DE LAROCHE, M. CAPELLE, M. JAMOT, Mme GIMENO, Mme MURET

Étaient absente excusée : Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	5 juillet 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	5 juillet 2022

Objet : Programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

Madame le Maire expose que, par délibération du 26 juin 2020 le Conseil Départemental a adopté un nouveau programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers (VRD)

- Vu le règlement du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances,
- Vu les pièces du dossier,
- Vu le rapport de la délibération N°3 du 19 mai 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, par **13 VOIX POUR**, le conseil municipal,

Arrête l'avant-projet définitif du programme VRD 2020-2022 pour les projets suivants :

- Création d'un trottoir aux abords de la salle des fêtes, Chemin aux Bœufs, pour un montant estimatif des dépenses à 16 536.08 € HT
- Curage des fossés communaux Chemin de Saint Sanctin pour un montant estimatif des dépenses à 20 308.00 € HT

Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme VRD 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers.

La subvention s'élèvera à la somme de **24 280.25 €** soit 65.90 % du montant des travaux subventionnables hors taxes s'élevant à **36 844.08 €**.

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restants à la charge de la commune soit **12 563,83 €**

Précise que la dépense sera imputée à la section d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget communal 2022

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines et à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON